

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1362/SG/CG approuvant l'état de prévisions de recettes et dépenses d'Electricité de Djibouti pour l'année 1969 (premier modificatif).

n° 69-1362/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
17 septembre 1969

Numéro JO
n° 21 du 10/10/1969

Date du numéro
10 octobre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 215 du 26 août 1969 du Conseil d'administration d'Electricité de Djibouti approuvant l'état de prévisions de recettes et de dépenses d'Electricité de Djibouti pour l'année 1969 (premier modificatif) à la somme de 826.750.000 francs Djibouti (huit cent vingt-six millions Sept cent cinquante mille francs Djibouti).